

26 avril 2011

11.354

Question Jérôme Amez-Droz**Pourquoi ne pas équiper les bâtiments de l'Etat avec des fenêtres photovoltaïques?**

Le vitrage photovoltaïque connaît un développement intéressant dans les pays voisins. La mairie de Ramonville (F) a notamment inauguré la première pose de fenêtre photovoltaïque en France en septembre 2010. Le vitrage utilisé génère un rendement énergétique de 38 Watts/heure d'électricité par mètre carré.

Il semblerait que la fenêtre s'intègre très bien à la mairie. La vitre a une bonne transparence malgré les cellules photovoltaïques intégrées dans le verre. Les câbles électriques sont intégrés dans l'encadrement de la fenêtre. Résultat: la façade vitrée paraît être une façade ordinaire, sauf que celle-ci produit de l'électricité solaire.

Depuis cette première installation, plusieurs poses de fenêtres photovoltaïques ont été effectuées en France. Le vitrage solaire est également utilisé pour faire des verrières, des brise-soleil et des vérandas solaires.

Les établissements publics notamment montrent l'exemple. Ainsi, une école de Grigny (F) a fait installer 200 m² de verrière photovoltaïque.

Les technologies solaires évoluent rapidement et de nouveaux modèles de vitrages photovoltaïques sont mis au point. Une société propose désormais une technologie qui a un rendement de 72 Watts/heure par mètre carré. Ce vitrage est constitué de verre intégrant des cellules solaires en silicium amorphe et fait en outre un très bon isolant thermique et phonique.

La fenêtre photovoltaïque est particulièrement intéressante pour les bâtiments administratifs souvent tout en vitres. Certains promoteurs immobiliers aux Etats-Unis proposent l'installation de fenêtres photovoltaïques aussi bien pour des bâtiments commerciaux que pour des copropriétés ou même des maisons individuelles. Le coût serait de **1,5 fois le prix d'une fenêtre de haute qualité**.

Peu connue en Europe, la fenêtre photovoltaïque devrait assez rapidement trouver sa place tellement elle est intéressante, aussi bien d'un point de vue écologique que d'un point de vue économique.

Cosignataires: A. Obrist, P. Castella, D. Humbert-Droz, P. Zürcher, Ph. Haeberli, F. Jaquet, J.-F. de Montmollin, S. Brammeier, Ch. Imhof, P. Ummel, Y. Botteron, Y.-A. Aubert, A. Meyrat, B. Haeny, F. Monnier, J.-B. Steudler, C. Hostettler, N. Stauffer, P. Sandoz et C. Hofer.